

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260128-D_28-01-2026_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026

Délibération n°28-01-2026-012

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 28 janvier 2026*

Date de convocation	22 janvier 2026
Date d'affichage	22 janvier 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	49 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 28 janvier 2026 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Etaient représentés : 3 - M. Joël CIRON représenté par Marianne BLOT-ANDRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT.

Etaient excusés : 6 - M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

**RELAIS PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL METIER
POUR LE SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge des Solidarités, de la Jeunesse et des Sports,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- Le service Relais Petite Enfance utilise actuellement le logiciel métier Noé de la société Aïga acquis en 2017. Depuis cette date, les évolutions réglementaires, les nouvelles fonctionnalités nécessaires au pilotage du service, ainsi que les exigences accrues en matière de dématérialisation et de sécurisation des données ont considérablement modifié les besoins.
- Le service Relais Petite Enfance a sollicité différents prestataires informatiques afin de disposer d'un logiciel métier lui permettant d'optimiser les données collectées et l'organisation du service, notamment au regard des bilans d'activité demandés par la CAF.

PREND ACTE que le produit i-Noé RPE de la société AIGA répond à toutes les attentes du personnel et de la CAF. Le projet consiste en l'achat du logiciel et d'un PC portable, l'installation, le paramétrage, la formation des agents utilisateurs et la reprise des données issues de l'ancien logiciel pour un coût total estimé à 5 577,60 €.

EST INFORME que la CAF accompagne financièrement les collectivités dans la modernisation de leurs outils de gestion relatifs à l'accueil des enfants et aux services aux familles. Dans ce cadre, il est envisagé de déposer une demande de subvention de 1 711 € auprès de la CAF de la Sarthe.

AUTORISE le Président ou son représentant à :

- déposer un dossier de demande de subvention d'investissement,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 28 janvier 2026
Pour extrait conforme
Le 29 janvier 2026

Le Secrétaire de séance



M. Alain CRUCHET

Le Président



M. Didier REVEAU